ON S'ABONNE

Conscientamente, un Boreau des Journes de Galetan. Ser Pequidoris Energies. à l'Agrace Ser Pequidoris Energies. A Londens, then MM. James Cowie et Son, Foreign Newspaper Office, 2, St Ann's Lane, general Post Office, ECHO DE L'ORIENT.

PRIX DE L'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCES:

Les abonnements datent du rer et du ce

INTÉRIEUR. CONSTANTINOPLE, 19 Janvier.

RÉFORMES DE L'EMPIRE OTTOMAN , ETC. PAR M. DE VALMY, ANCIEN BEPUTE DE FRANCE. III.

Après avoir signalé les erreurs de M. de Valmy en ce qui concerne le rôle que la Grèce doit, selon lui, jouer entre l'Orient et l'Occident, il nous reste à parler du point con a concerne de l'Occident et l'Occident et l'Occident. important qui termine son excellent écrit : la nécessité de réviser les capitulations concédées autrefois aux puissances étrangères

par la S. Porte.

M. de Valmy établit sa démonstration
d'une manière fort simple : il examine la M. de Valmy étaint sa de manière fort simple : il examine la situation de la Turquie, avant et aprés 1840, au point de vue du droit public de l'Europe, cau point de vue du droit public de l'Europe. Lorsqu'en 1814 et 1815, les puissances de l'Europe se coalisérent contre la France, elles n'eurent d'autre but que de mettre fin à la guerre genérale qui durait depuis plusieurs aguerre genérale qui durait depuis plusieurs aunières, et de refaire la carte politique pour aunières, et de refaire la carte politique pour sucre generale qui durait depois pluseurs anness, et de relaire la carte politique pour rétablir l'équilibre entre elles, et assurer la pair des Etats. La victoire se rangea de leur colé. Il est sons importance de rechercher ici si l'auvre de ce concert fut tout ce qu'elle aurait dù être. Constatous seulement la la l'archive le constatous seulement. qu'elle aurait du être. Constatons seulement qu'elle atruquie n'y fut pas appelée et qu'elle resta, aconséquent, en dehors de leurs agranties mutuelles, de la solidarité qui les unissait pour le présent et l'avenir. C'était manquer à l'une des plus grandes conditions de l'equillère qu'ou voulait reconstituer, si l'on considére l'extrême importance et l'Empire Ottoman envisagé en luitatelle de l'Empire Ottoman envisagé en luitatelle de l'Empire Ottoman envisagé en luitatelle de l'est et l'est de la politique, qu'il s'aisse de l'Occident de la politique, qu'il s'aisse de l'Occident de la politique, qu'il s'agisse de l'Occident ou de l'Orient. Cet état de choses dura jusqu'en 1840.

Cet état de closes dura jusqu'en 1840. A cette époque, on s'aperqut de l'immense danger qu'il yarait, pour les iniréets de la Grande civilisation, à laisser plus long-temps la Turquie en dehors du concer eu-temps la Turquie en dehors du concer eu-temps la Turquie en dehors du concer eu-temps la Turquie en dehors de la Brande et son-tailons del 1850 et 1851, el Gut admire la Parlager les bénéfices de la protection commune et réciproque des puissaces de l'Endrague, c'est-à-dire que son miégrife et son indépendance des autres États, a L'importance de ces fais nouveaux est décisive, dit M. de Valmytla portée en est facil à comprendre il en résulte que le problème naguére insoluble ne l'est plus, apour mieux dire, qu'il est déja rè-

solu; il n'est plus permis à un homme d'ésolu; il n'est plus permis à un homme d'é-tat sérieux de dire que les Tures sont cam-pés en Europe et de chercher dans les dé-pouilles de l'Empire Ottoman des compen-sations aux décisions du congrés de Vinnee. Désormais le respect du droit public et l'in-terté de la civilisation solicitent les gran-des puissances d'acopter franchement un système de conservation comme règle de leurs rapports avec la S. Porte; il ne suf-fit même plus de reconnaître son indécen-fit même plus de reconnaître son indécenleurs rapportats avec la S. Porte; il ne suffii mème plus de reconnaître son indépendance, il faut en assurer le développement. v Voils de nobles et dignes paroles
qui témoignen tout à la fois et de la hutte
untelligence du publiciste, et des préoccupations qu'il a pour les destinées des sociétés
de l'Occident et de l'Orient; elles nous conduisent au ceur même de la question, la
seule, en ce moment, dont l'auteur juge
qu'i soit urgent de s'occuper. L' Ettention
publique, dit-il, ne pent étre appelée anjourd'hoi que sur un point, ur les anciennes capitulations qui reglent les rapports
de l'Europe avec la Tarquie. » M. de Valmy prouve très bien que ces fraités, librement outroyès et qui ont pu avoir leur raison d'être aux époques où les premiers
on d'être aux époques où les premiers ment octroyès et qui ont pu avoir leur rai-son d'être aux époques où les premiers principes du droit des gens commençaient à peine à établir entre les nations, ont fait leur temps, qu'ils ne doivent plus être appliquis de uos jours, et il pense aver raison qu'on n'auroit rien à redouter de choositiques. négociations entreprises dans ce but. Voici ment il s'exprime ;

comment il s'exprime;

Cas negociation a, quel qu'en soit le résultat, seraient, au pis-aiter, une occasion de porfer au pigement défautif sur la situation des hommes et des choes en Coent; elles seraient la puerre des choes en Coent; elles seraient la puerre des la production des hommes et de la gouvernoment une manifolie de la company de la Production de la politique de l'Occident, et rien n'est plus deirable aujour-l'init, a présence des complications de la politique exterieure, que d'appender d'une manieze positive et sériesse ui la villisation et l'équipler au ropéen peuvent trouver un point d'appui dans les meures adoptes par la S. Porte, ou s'il fault considérer comme un frisôle dépuisement déstine à tomper l'opinion publique et a revêter l'apposit de l'Empre Ottomo du prestige éphenère d'une fécior recommassience.

Ainsi se termine la brochure de M. de Vaimy, qui semble indiquer dans ces lignes une sorte d'appréhension, d'incertitude sur la sincérité et le sort des réformes de la Turin sincertic cir esort des reformes de la 1 ur-quie. Cependant, pour peu qu'on y réfle-claisse, on s'aperçoit qu'il n'en est rien; en vingt passages de son écrit, Pauteur a trop pris soin de faire connaître sa pensée tout entiere, pour que le plus lèger doute à cet et égard puisse entrer dans aucan esprit. Il a

une trop haute opinion du Sultan et de se conseillers, il rend trop pleinement justice à l'efficacité de leur travail de rénovation pour ne pas ajouter la foi la plus complète à la loyauté et à la durée de leurs œuvres. Tout est sincère dans leurs actes ; sinon, M. de Valmy n'aurait pas eu à constater que « les progrès de la réforme ont rendo mé-connaissables les mœurs et les habitudes des connaissables les mours et les habitudes des Tures pour quiconque ne les a pas vas de-puis dix ans, et que la Turquie apporte un secours inattendu à ceux qui lattent en ce moment poor le salut de la civilisation, » Le pis-altre de M. de Valum y nest donc qu'un argument extrême venant s'ajouter à tons ses autres argumens pour mieux prouver la nécessité de réviser les capitulations.

Comme nous nous associons pleinement à la pensée de M. de Valmy, nous croyons qu'il est utile, pour bien établir l'état de la question et en faire découler la solution que oivent désirer tous les amis de la Turqu d'examiner le sens primitif et véritable de res capitulations et les circonstances dans lesquelles elles furent concèdées. Tous les traités ont pour base la force

qui impose, ou la justice qui accorde. Par une exception unique dans le monde poliune exception unque cans te monde pois-tique et qui n'a d'autre source que la ge-nérosité naturelle des Ottomans, les capi-tulations n'out ni l'une ni l'autre de ces deux bases. Soliman 1st, un des plus puis-sauces monarques de l'històire ottomane et de l'époque ou il vécul, voulant témoigner. À Experient les es évidentements luce à François 1er sa satisfaction pour les bon-nes relations qui existaient entre la France nes relations qui existaient entre la France et la Turquie, lui concéda grácieusement et sans y être sollicité les premières capitulations dont les dispositions essentielles étaient celles-éti-ci que la liberté du commerce est accordée à ses sujets moyennant un droit de douane de 5 0/0 à l'entrée et à la citate de management les faits de la commerce est accordée à ses sujets moyennant les faits de management les faits de management les faits de la commerce est accordée à ses sujets moyennants les faits de management les faits de la commerce est accordée à ses sujets moyennants les faits de la commerce de la commer

un arqui de douane de 5 0/0 a l'entree et à la sortie des marchandisse; que pour les affaires et conflits s'élevant entreeux, its seront justiciables de l'autorité française.

La France et les autres puissances qui furent ensuite traitées sur le même pied qu'elle, ne sont-éles jamais sorties de l'esprit des capitulations 2. Personne ne voudrait le soutenir; et c'est parce qu'il en fut souvent ainsi, que la Turquie en demanda maintes fois la révision et même la réforme mannes fois la revision et meme la reforme dans ce qu'elles avaient de contraire à son développement. Il faut reconnaître qu'on y a touche plusieurs fois, notamment lorsque de droit de dounne de 5 0/0 fut réduit à 3 0/0, ce qui n'en était pas assurément due amélioration. La Porte qui se trouvait lésée

dans ses intérêts et dans sa dignité par l'ex- | France et à l'Angleterre. Il est évident que dans ses intérêts et dans sa diguité par l'ex-tension abuvire que le temps et les circons-tances leur avaient donnée, luttait pour les éluder en partie, tandis que les puissances s'attachaient à en relirer tous les avantages possibles. Ces luttes en définitive ne pro-litaient à personne. La Tarquie recoursit aux monopoles et s'y fortifiait, et l'on peut dire qu'intérêts indigènes et intérêts étran-gers, tous souffraient également. Ce donble dommage ne ouvait étre sont du temms dommage ne pouvait être senti du temps de Soliman 1 ec. Alors, la Turquie qui se tronvait sanscommerce extérieur, cherchait, pour s'approvisionner et vendre ses produits, à attirer chez elle les négociats étrangers. Leur nombre y était bien moins considérable qu'aujourd'hui, etils ne s'y occupaient point du commerce de détail, encore moins d'in-

ciales de l'Europe ave la Turquie avaient pris une extension considérable, et que, par cela même et par l'antagonisme des intérêts, des entraves s'y élevaient à chaque instant,il fallait nécessairement aviser, ce qui fut fait par le traité de commerce de 1838, qui stipula l'abolition des monopoles, et fixa les droits de douane à 5 0/0 pour l'impories urous de dodane a 5 0/0 pour timpor-tation, et à 12 0/0 pour l'exportation. De la sorte, la Turquie revint à son excellent principe de tous les temps, la liberté du com-merce; les négocians étrangers y trouvèrent leur compte, et le trésor impérial vit aug-menter ses ressources. Nous examinerons tout à Vibarresi on excision. tout à Fheure si ce traité, qui est expiré de-puis 1836, n'aurait pas pu être plus con-forme aux intérêts de la S. Porte.

Le 20 avril de la même année, la Russie qui, en vertu de se conventions, jouissait d'une situation commerciale plus avanta-geuse (elle ne payaitque 3 0/0), consentit à geuss (ene ne payanque s o'o), consenti a étre placée sur le même pied que les au-tres puissances, et elle signa, pour dix ans, un nouveau traité qui, par l'article 5, re-connaît pleinement l'entière liberté d'action de la S. Porte dans l'exercice de ses droits d'administration intérieure.

d'administration intérieure.

Ainsi, il est établi qu'à différentes épo-ques, les capitulations obtennes de la Tur-quie par les puissances étrangères ont été modifiées, tantôt dans un sens, tantôt d'ans un autre, mais point dans la juste mesure des droits et des inférêts de la Porte ; ajoutons que ces modifications n'ont jamais été faites par l'accord général et simultané des puissances. C'était évidemment un tort, auquel Autriche chercha à remédier par un memorandum adressé en avril 1844 à la

brance et à l'Augieterre. Il est évident que lorsque la révision des capitulations serà posée dans des conférences où seront réunis tous les représentans des puissances intéressées, il en sortira une décision de nature à établir un parfait équilibre entre leurs droits et ceux de la Porte. Les cabinels de Paris et de St-James répondirent favorable-ment à ce memorandum; mais on en resta là : aussi la Porte remit, le 11 mai 1846, aux légations étrangères, une Note officielle pour les saisir de nouveau de cette importan-

pour les saisir de nouveau de cette importante question, et en préciser le sens vériable.

Du moment que la Turquie, par le traité de 1810, est entrée dans le concert européen, la logique et la justice veulent qu'elle soit traitée d'apprès la droit commun des puissances qui le composent. Quel est os droit commun ? C'est que toute puissance indépendante ne soit génée en rien par une autre poissance, dans l'administration inférieure du pays. Est-ee le cas pour la Turquie l'Evidenment non; et c'est pour ce motif tout puissant que la S. Porte dit, dans la Note dont nous veuons de parler:

la Note dost nous vesons de parler:

» Bien que, conformement à ca qui se pratique dans tous l'us unives (N.). Se Forte ait usé de sou droit en experient (N.). Se Forte ait usé de qui forment les revenus particuliers de l'état, et qui forment les revenus particuliers de l'état, et en limitant le trefue, les situplations dedits traités n'étant pas suffissamment explicites sur ce point, il en est résuite un grand nombre de difficultés. D'un autre cèté, vos nationaux, interprétant d'uns manière troj large l'autorisation qui leur s'et de accordée de faire les commerce interieur, se diverent au negene d'opérations qui apparetiement excert de l'un present de détentions continuêtles, et pur donne liera il det discussions continuêtles, et que de la particular de la S. Poter, réglements que de la S. Poter, réglements que reficience de sur les de la S. Poter, réglements que reficience de sur les conferences de la S. Poter, réglements que reficience de service de la S. Poter, réglements que reficience de la S. Poter, réglement au preficience de la S. Poter, réglement que le l'autorité de la S. Poter, réglement que le l'autorité de l'au

cident attachait non seulement à l'intégrité et à l'indépendance de la Turquie, mais en-core au développement de ses destinées, si nécessaire aux intérêts de la civilisation gé-nérale. Il est certain que ces traités, par cernérale. Il estertain que ces traités, par cer-taines dispositions, comme aussi par une in-terprétation trop large de quelques autres, sontausisbles à l'Empire ets edressent comme un obstacle à son dévelopment. Landis qu'il n'est pas bien avéré qu'elles profitent dune manière notable aux sujets étrangers. On peut dire qu'il y a grand dommage et

FEUILLETON.

FORCELLA.

La rue Forcella, à Naples, ressemble l'emco

La rue Foncila, a Naples, resemble l'encoup, flour la pomistion qui la priveaut, als galerie du Ballès de-Justine de punt la proveaut, als galerie du Ballès de-Justine de punt la proveaut, als galerie du Ballès de-Justine de la commentation qui la proveaut avenue y partie l'assertine à l'assertine à l'assertine à l'assertine à l'assertine plus leques et le plaideure plus leques et le plaideure plus leques que de la process durest à Vaples trois fois bin suglemps qu'ils en derne 1 à Vaples trois fois bin suglemps qu'ils en derne 1 à Vaples trois du mons la rev. reons, il y avait enompter de non availant de demonder quelle caune la raine availant de demonder quelle caune la raine availant de demonder quelle caune la raine. Nos demandants quelle était la cause du process ou demonder qu'il y avait proces ente accessée de process qu'il est la cause du process de la conferie de partie de processe de la conferie de partie de processe de la conferie de processe de l'accesse de la conferie de partie de partie

patvent i accretiner a superate from qu'il ctait fortier.

On la faiait tort don Philippe Villani etait vaux qu'un sorcier, c'élait uit lyes don Parippe Villani etait vaux qu'un sorcier, c'élait uit lyes don Parippe vaux qu'un sorcier, c'élait uit lyes don Parippe vaux qu'un sorcier de la complaina a une groude apparant l'industriel français; notre Robert Macaire à une prononneg d'un et nous que de la collect d'un mythe phalosophique, tands que le Robert d'un soid de la mythe phalosophique, tands que le Robert d'un suit endustriel français et d'un suit d'un su

centricité visible.

Don Philippe est un homme de trente-cinq à garante ans, aux cheveux noirs, aux yeux ar-

dents, à la figure modele, à la voix stridente, aux gastes rapides et mairpilie; den Philippe a tout gastes rapides et mairpilie; den Philippe a tout sepris et sait in peu de tout; il sait un peu de ratie de la comme de la

Il s'est trouvé fort suprieure à la sociée et a resote de svere par conseignent aux d'èpen de la socièté.
Don Philippe avait vingt ans lorsque son père
mourat; il hal laisont tont juste asser d'argent pour
face quelques dette. Don Philippe eut le soin
d'emprunier avant d'être reine tout a fait, de sorpolessament parère; il il s'agissit d'évablir's une redet. Mais toute closse à sa fin dans ce monde; un
jour vinte d'ou Philippe ne se frouve pas chealui au moment de l'échémne : on y reveul le l'entémain main, il c'ait d'éja sorti; on y reveul e l'entémain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul e l'entémain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul le l'entémain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul le l'entémain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul le l'entémain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul le l'entémain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul le l'entémain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul le l'entemain main, il c'ât d'éja sorti; on y reveul le l'entemain main, il c'ât d'éja sorti;
six noisse de l'entre ains, don Philippe avait une
des secompteurs comme il avait une de bauqueires
six du c'est, il pays dousse.

Au bout de quatre ains, don Philippe avait une
des secompteurs comme il avait une des bauqueires
six du c'est, il pays dousse.

Au bout de quatre ains des bauper des mains des ecoupueurs aux mains des successes. Ce conveau mourement s'accompit suns seconses senable , si ce
main pueur s'est de l'est d'est d

Don Philippe prat la lettre de change, jeta un compode de conservation de la republicación de la republicación de la trendre de conservation de la trendre dans l'encircir appression acceptation et sa algundar un bas de l'obligation, pass sor l'exerce his multe une conche de sable blus, et reinit au just la terre de change unte ouverte. De justificación de la conservation de la conservation de la regular de claima de la regular de claima de la regular de claima d'un grosso excitate fort la legislature destant d'une grosso excitate fort la degrature destant d'une grosso excitate fort la regular de cienta d'un grosso de la regular de cienta d'une grosso excitate fort la regular de cienta d'un grosso de la regular de cienta d'un grosso de la regular de la regular de cienta d'un grosso de la regular de la regular

lishber le juif inclina done la tête d'un air satisfait, traite la teure de change et l'introduisit dan un vienz porteune. Le la comparate de don Philippe ayant depuis Gongtene, la signature de don Philippe ayant depuis Gongtene seas d'avoir cours sur la place. A l'échoince du billet, le juif se presente c'hez don Philippe. Cours son habitude, don Philippe. Cours son habitude, don Philippe chist à la maion. Coatre l'attente de juif, il était visible. Le juif foi turrodun. Januar perfondemen son débitene, vonn alver point ombié, j'espere, que c'est aujourd'hai l'écheine de notre paite lettre de change?

— Non , uno cher M. Palix , répondit don Philippe. Le juit s'appelait Péix.

— En re ca, d'ut le juif, 'espère que vons avez en el pri yai pa pone de la control d

suivre?

— Poursuivez.

— Vota n'ignorez pas que la lettre de change entralos la prise de corps?

— Je le sais.

— Et, alinque vota ne prétextice aurana e ause l'estance : le vota prévieus que, de ce pas, je votance e ausgare.

- Paites.

Le juif s'en alla en grommelant, et fit assignet lon Philippe à huitaine.

Don Philippe se présenta au tribunal.

Le juif expos sa demande.

- Beconnuissez-vous la dette? dessanda

rous la dette? demanda le

juge.

— Kon seulement je ne la reconnais pas, répondit don Phuippe, mais je ne sais pas même ce
que mosseur vest dires.

— Faltes passer voire tière au tribunal, dit le
que au demander nortefreille la lettre de change
souscrite par don Philippe et la passa toute pluce
au juge.

souscrite par don samp; au juge. Le juge la déplia; puis jetant un coup-d'ari

desuit:

Oni, dit-il, voils bien une lettre de change;
mais je n'y vois ni acceptation, ni signature.

— Commerci vereins le just en palissant.

— Léar voiennes, vilt le just qui demandeur.

Le just l'ait tentre sie change an demandeur.

Le just f'ait tomber s'is reverses. L'acceptation et la signature avaient effectivement dispara

combe par sugges.

Pardon , mon cher monsieur Ecilis, vous vous tromper, ¿cet vous qui me la paierez au contaile. Les se tourismit ver la leger contaile de la c

le sable était parti et avec lui Tacoptation et lu signature.

Don Philippe gages aix millé franca à ce de la parce de la parc

B connissait une maison que son propriétire, viel avarc, laissait tombs en ruine plutôt que de laire respare. Dans tont autre temps, ectre maison la faire respare. Dans tont autre temps, ette maison la faire respare. Dans tont autre temps, ette maison laire temps de la respare de la maison métait point habitée, et, lorque la maison nétait point habitée, et, lorque la maison nétait point habitée, et, lorque la maison nétait point habitée, et, lorque la maison maison se la compara de la resteu de la maison particular de la pour et al factice alla courrie de la pour par la factice alla courrie de la pour de la resteu de la compara de la respecta de la courrie de la compara de la resteu de la courrie de la compara de la respecta de la courrie de la compara de la respecta de la courrie de la compara de la respecta de la courrie de la compara de la compara de la respecta de la courrie de la compara de la

Le jour du terme, don Bernardo se présents, ecte attention à la main, après force révèrences.

Le comment, lui ditail, je vieno réclame l'Augent que sous seva bien voulu me devoir, en me faisont ligerable surprise de venir logre chez moi sans m'en prévenir.

— Mon cher, mon caimable ami, lui répositi don Phinippe en lui serenta la main avec c'fusion, informer-vous partout oi j'ai demente s'i pi igants de la montre de la commente de la co